Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_148-DE

Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 Délibération n°C_2025_148

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 5 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (32) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul, METAYER Cassandre, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (11) :
GUIHARD Jean-François donne procuration à BLEHER Jean-Luc, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, PRINCELLE Chantal donne procuration à NAEL David, LORIOT Viviane donne procuration à ROBERT Joseph, MARTIN Michel donne procuration à GICQUEL Erwan, PIEL Mickaëlle donne procuration à RODRIGUEZ Paul, COLLEAUX David donne procuration à METAYER Cassandre, BERTHET Michel donne procuration à HURTEBIZE Didier, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (6) :
HERVE Muriel, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, BRAUD Maurice, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Déchets - Approbation de la mise à jour du règlement des déchèteries

Conformément aux préconisations du Guide AMORCE et de l'ADEME et aux nouvelles filières de responsabilités élargies du producteur, le règlement intérieur des déchèteries de la collectivité a été mise à jour (joint en annexe).

Le vice-président en charge du dossier rappelle que le règlement est mis à jour suite à l'instauration du contrôle d'accès en déchèteries.

Le vice-Président en charge du dossier décrit deux propositions d'évolution notables du réglement de déchèterie.

Evolution horaires déchèteries
Le vice-président propose d'ouvrir la déchèterie de Carentoir le mercredi matin sur une période test d'un an. La commission déchets a donné un avis favorable à cette proposition.

Sur période une de 12 mois, la déchèterie de Carentoir enregistre une affluence notable, particulièrement lorsqu'on la compare à celle de Sérent. Pourtant, la déchèterie de Carentoir n'est ouverte qu'en demi-journée, contrairement à celle de Sérent. Sur 6 mois, les chiffres montrent que Carentoir a accueilli davantage d'usagers les mercredis que la déchèterie de Sérent. Or les mercredis la déchèterie de Sérent est ouverte toute la journée et la déchèterie de Carentoir n'est ouverte que l'après-midi.

2 agents permanents sont affectés à la déchèterie de Carentoir, contre 3 pour celle de Sérent. Les configurations de fonctionnement diffèrent toutefois entre les 2 sites.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_148-DE

FREQUENTATION	CARENTOIR	RUFFIAC	SERENT	SERENT PLATEFORME	TOTAUX
MARDI	4330	2315	6853	6240	19738
MERCREDI	**6031**	3438	**5975**	5270	20714
JEUDI	4787	/	3527	2844	11166
VENDREDI	6958	/	6129	5359	18447
SAMEDI	8732	6024	8664	7070	30490

Actuellement le mercredi matin les agents de la déchèterie de Carentoir assurent l'entretien de la déchèterie de Sérent, les remplacements ponctuels sur les autres déchèteries et le démantèlement des bacs 4 roues de l'ancien système de collecte. Le démantèlement va se terminer durant le début du 1er trimestre 2026. Une ouverture de la déchèterie de Carentoir le mercredi matin n'enjendra pas de surcoût et permettra :

- Meilleur aide au tri des usagers par les agents grâce à un étalement de passage
- Un plage horaire supplémentaire pour les usagers

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- **VALIDER le règlement intérieur des déchèteries tel que présenté en annexe,**
- **AUTORISER le président, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à cette décision**

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

